



Rapport du comité pour l'année 2025

Activités du comité

En 2025, le comité s'est réuni à 6 reprises. Voici la liste des personnes qui ont participé en tant que membre de comité, tout ou partie de l'année 2025 :

Gaëlle Vadi, présidente	Quentin Blandenier
Clémentine Jacquet, vice-présidente	Urs Eichenberger
Bastien Amez-Droz, caissier	Anne-Laure Maire
Aline Chapuis, secrétaire	Lionel Rollier

Après les différentes démissions survenues au sein du comité en 2024, deux nouveaux membres sont venu·es compléter le comité en 2025 : Quentin Blandenier et Anne-Laure Maire. Le comité a fonctionné quelques mois sans présidence (intérim assuré par Clémentine Jacquet, vice-présidente), avant que Gaëlle Vadi ne se propose pour assumer cette fonction.

Fin 2025, le comité a décidé de relancer un bureau plus fonctionnel. Celui-ci, composé de la présidente, de la vice-présidente, du caissier et de la secrétaire, traitera des affaires courantes afin de libérer du temps pendant les séances de comité pour les dossiers plus conséquents.

Nettoyage du Seyon

Le nettoyage du Seyon et de ses affluents s'est déroulé sur trois journées d'action. Le vendredi 21 mars 2025, cinq classes du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVV) de la 1^{ère} à la 6^{ème} année Harmos ont nettoyé les berges des cours d'eau de la vallée. Le lendemain, une soixantaine de bénévoles ont pris part au nettoyage « grand public ». Enfin, le vendredi 4 avril, quatorze bénévoles participant à une action de volontariat d'entreprise se sont occupé·es plus spécifiquement du secteur des Prés Maréchaux.

Au total, ce sont 1'540 litres de déchets qui ont été récoltés (respectivement 265, 1'075 et 200 litres pour les trois journées d'action) auxquels il faut ajouter divers déchets ramassés séparément en raison de leur volume : de la ferraille, un pneu, un grand sac pour déchets verts, une bâche, un élément de porte en bois et en métal.

Projet « 25 étangs pour le crapaud accoucheur au Val-de-Ruz »

En 2025, deux nouveaux étangs ont été réalisés en lisière de forêt vers Cernier et Fontainemelon. Ils complètent les dix étangs créés les deux années précédentes entre Cernier et Dombresson.

Travaux d'entretien

Parallèlement aux travaux d'entretien menés dans le cadre du projet « 25 étangs pour le crapaud accoucheur au Val-de-Ruz », deux actions sur le terrain en faveur des milieux humides ont été organisées avec des bénévoles : le vendredi 4 avril 2025, l'étang situé dans la partie aval des Prés Maréchaux a fait l'objet d'un élagage (saule). La berge qui était en train de s'affaisser dans le Seyon a été consolidée.

Le vendredi 5 septembre, l'étang de Bayerel situé au nord de la route cantonale a bénéficié d'une coupe des roseaux afin d'éviter sa fermeture ; les accès au crapauduc ont quant à eux été curés. Enfin, pendant cette même journée, le bief du Moulin de Bayerel a également profité d'un entretien de la végétation.

Animation et sensibilisation

Peu de temps avant l'action sur le terrain, trois classes inscrites au nettoyage du Seyon ont bénéficié d'une animation sur la thématique des déchets dans les cours d'eau. Ce sont donc cinquante élèves qui ont été familiarisé-es avec l'origine des déchets retrouvés dans ou le long des cours d'eau et qui ont pu mieux appréhender leurs impacts sur l'environnement.

Le mercredi après-midi 21 mai 2025, SeyonVivant a accueilli des familles à Bayerel pour une animation-nature sur la vie des étangs et de la rivière. Comme les précédentes années, cette animation organisée dans le cadre de la Fête de la Nature a rencontré un vif succès ; les inscriptions ont été rapidement complètes.

Exposition « Le Seyon au bout du crayon »

SeyonVivant s'est installé pendant deux semaines à la Galerie YD de Neuchâtel pour présenter les œuvres de Urs Eichenberger. Ces quarante-cinq aquarelles et dessins retraçaient le cours de la rivière, de sa source à Villiers à son embouchure dans le lac de Neuchâtel. Le vernissage de l'exposition s'est déroulé en musique le jeudi 28 août 2025, avec un concert de quatre jeunes musiciens ayant formé pour l'occasion le groupe « FLOT ». La galerie était comble et le public très enthousiaste.

Parallèlement à l'accueil des visiteur-euses de la galerie pendant les heures d'ouverture de l'exposition, d'autres activités visant à mettre en lumière le lien historique entre la ville de Neuchâtel et le Seyon ont été proposées : quatre excursions guidées dans le centre-ville ont été organisées et un rallye à réaliser de manière autonome a été préparé pour les familles.

Autres événements

Dans le cadre de l'assemblée générale organisée le 27 mars 2025, l'association a eu la chance d'accueillir le photographe Michel Roggo pour une conférence en sons et en images. Ce Fribourgeois est considéré au niveau international comme un spécialiste de la photographie en eau douce.

Le mercredi 28 mai 2025, les membres de SeyonVivant ont eu l'occasion de découvrir deux projets de revitalisation menés dans le vallon du Côté : une source revitalisée par le Parc naturel régional du Chasseral et un étang entretenu par Pro Natura Neuchâtel. Romain Fürst du Parc Chasseral et Antonin Jaquet de Pro Natura ont mené la visite des lieux.

Communication

Le 43^{ème} numéro du journal de l'association a été publié début 2025. Comme l'association a changé de nom et de logo, le comité a planché sur un nouveau titre et sollicité les membres à ce sujet. C'est finalement « Le Murmure du Seyon » qui a été choisi pour remplacer « Le Bulletin de l'APSSA ».

Parallèlement à cela, les travaux pour créer le nouveau site internet ont avancé ; une nouvelle structure a été définie, les articles rédigés et le matériel envoyé au développeur du site web.

Charte « Respect grandeur nature »

En tant que membre d'ECOFORUM (faîtière des associations de protection du patrimoine naturel neuchâtelois), SeyonVivant a pris part aux travaux du groupe formé par la faîtière pour mettre en place une charte. Cette dernière vise à promouvoir une pratique des loisirs respectueuse de la nature et des autres usager·ères. Elle a été officiellement lancée au mois de mai 2025 par la mise en ligne de son site www.respectgrandeurnature-neuch.ch. En tant que signataire de la charte, SeyonVivant s'engage à respecter et à promouvoir les principes énoncés dans la charte dans le cadre ses propres activités.

Cernier, le 29.01.2026